

## DOSSIER D'INSCRIPTION CONCOURS PROFESSIONNEL

### CHEF(FE) D'ÉQUIPE D'EXPLOITATION PRINCIPAL(E) DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT

Branche « Routes - Bases aériennes »

SESSION 2023

Épreuve écrite : 06 Avril 2023

*Lieu : Centre d'examen de Bordeaux  
(organisé par le CVRH de Toulouse)*

#### I IDENTIFICATION ET DOMICILE

Mme <input type="checkbox"/>	M <input type="checkbox"/>
Nom de famille :	<input type="text"/>
Nom de naissance : (s'il est différent)	<input type="text"/>
Prénom(s) :	<input type="text"/>
Né(e) le (jj/mm/aaaa) :	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Lieu de naissance :	<input type="text"/> Nationalité : <input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>
Code Postal :	<input type="text"/> Commune : <input type="text"/>
Tel personnel: <input type="text"/>	Tel professionnel : <input type="text"/>
Messagerie :	<input type="text"/>

## II CONDITIONS

Peuvent se présenter au concours professionnel de chef(fe) d'équipe d'exploitation principal(e), les agents d'exploitation principaux remplissant les conditions statutaires au **1er janvier de l'année du concours** (cf. Décret no 2018-1148 du 14 décembre 2018) :

- avoir au moins 1 an d'ancienneté dans le 4<sup>e</sup> échelon du grade ;
- compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

## III HANDICAP

**Si vous êtes travailleur(euse) handicapé(e), remplissez cette rubrique et joignez le(s) justificatif(s) sinon passez à la rubrique suivante.**

Sont à joindre à ce dossier : l'attestation de handicap et éventuellement, l'attestation médicale en cas de demande d'aménagements particuliers. Sera demandé ultérieurement l'avis reconnaissant la compatibilité du handicap avec l'emploi postulé - cf. notice p. 2.

Êtes-vous reconnu(e) travailleur(euse) handicapé(e) par la CDAPH (ex-COTOREP) ? OUI  NON

Si oui, souhaitez-vous des aménagements particuliers pour les épreuves en raison de votre situation personnelle ? (attestation médicale obligatoire) OUI  NON

Si oui, de quelle nature ? :

pour l'épreuve écrite : \_\_\_\_\_

pour l'épreuve orale : \_\_\_\_\_

## IV AVERTISSEMENT

**Par souci de simplification des formalités administratives, seules certaines pièces justificatives sont exigées à ce stade.**

**Vous devez être en mesure de fournir à l'administration les éléments nécessaires pour "la vérification des conditions requises pour concourir (...) au plus tard à la date de la nomination".**

(statut général des fonctionnaires de l'État, loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, article 20).

**La réception de votre convocation aux épreuves ne préjuge pas de la recevabilité de votre demande d'inscription. Si vos déclarations, les pièces et les renseignements fournis sont erronés ou insuffisants, vous vous exposez notamment à : ne pas avoir accès au centre d'examen, être radié(e) de la liste des candidats, perdre le bénéfice de l'admissibilité ou de l'admission, ne pas être nommé(e) en qualité de stagiaire ou de titulaire, et ce, que vous ayez été ou non de bonne foi.**

## V ENGAGEMENT

**Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements consignés dans ce dossier et avoir eu connaissance des conditions particulières d'accès au concours pour lequel je demande mon inscription.**

A	le	Signature du candidat :

## VI RECAPITULATIF DES PIECES JOINTES

**Récapitulez les pièces et justificatifs à renvoyer obligatoirement pour constituer votre dossier d'inscription.**

Le présent dossier imprimé, dûment rempli, daté et signé :

Justificatifs suivants (cf. rubrique III) :

---

---

---

---

***Dépôt des dossiers au plus tard le 9 mars 2023 à 16h00, cachet de la poste faisant foi***